



8ème session de la RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR L'EAU

Note de cadrage de la session extraordinaire de haut niveau

La coopération dans le domaine des eaux transfrontières :
partager l'eau pour l'humanité, la planète, la prospérité
et la paix

Mercredi 10 octobre 2018, 10h40–17h00

Objectif de la session

La session offrira l'occasion de discuter de l'importance de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, et en particulier du rôle joué par la Convention sur l'eau, pour veiller à ce que le partage des ressources en eau et des avantages qui en découlent garantisse le bien-être des populations et de la planète et contribue à améliorer la prospérité et à promouvoir la paix, en accord avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Format de la session

Le débat de haut niveau sera composé de deux panels d'experts de haut niveau modérés, suivis d'interventions depuis la salle, sur les thèmes et questions proposés.

Les représentants des Parties, d'autres États et notamment des futures Parties de différentes régions, des organisations internationales, des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires seront invités à contribuer à la discussion. Priorité sera donnée aux orateurs de haut niveau.

Comment se préparer

En raison des contraintes de temps, les interventions depuis la salle ne devront pas dépasser trois minutes. Les déclarations devront répondre aux questions à examiner, décrites dans les deux parties de la session de haut niveau (voir pages 2 et 3 de cette note).

Pour faciliter la conduite du débat, les délégations qui prévoient de faire une déclaration sont invitées à en informer le Secrétariat (water.convention@un.org) d'ici le 3 octobre 2018.

Il est demandé à tous les intervenants, les experts des panels de haut niveau comme les orateurs intervenant depuis la salle, d'apporter un objet symbolique¹ pour illustrer leur exposé et ses messages principaux.

Contribuer à une installation artistique

Tous les objets symboliques seront intégrés à la création d'une installation artistique permanente illustrant les progrès accomplis et les défis à relever en lien avec la coopération dans le domaine des eaux transfrontières à travers le monde. L'installation artistique devrait par la suite être présentée dans des musées dans plusieurs régions.

Les délégations sont invitées à communiquer par avance au Secrétariat (water.convention@un.org) la nature de l'objet symbolique qu'ils amèneront, afin d'aider l'artiste à concevoir et planifier son œuvre.

¹ Comme, par exemple, une brique issue d'une infrastructure partagée au sein d'un bassin transfrontière, la maquette d'un poisson réintroduit dans un cours d'eau transfrontière grâce à la coopération, un filet de pêche, la carte d'un lac ou d'un cours d'eau partagé...

Première partie – 10h40 – 13h00

La coopération dans le domaine des eaux transfrontières et la répartition de l'eau : prévention des conflits et maintien de la paix et de la stabilité

L'expérience acquise grâce à la mise en œuvre de la Convention sur l'eau, et plus généralement dans le cadre de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières, démontre que la coopération est susceptible d'offrir de nombreux avantages aux pays qui y prennent part, notamment une accélération de la croissance économique, un accroissement du bien-être de leur population, une amélioration de la viabilité environnementale et une plus grande stabilité politique. L'absence de coopération peut empêcher ou ralentir le développement dans les bassins transfrontières.

Récemment, deux importantes réunions d'experts ont envoyé des messages politiques forts à ce sujet. Le Groupe de haut niveau sur l'eau² a insisté sur le fait que le renforcement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières peut constituer un outil puissant pour atteindre les objectifs de développement durable. Le Groupe mondial de haut niveau sur l'eau et la paix a souligné le rôle de l'eau comme facteur de paix, ainsi que l'importance du droit international de l'eau et des principes, normes et institutions qu'il a généré en faveur de la stabilité et de la prévention des conflits.

Un aspect essentiel de la coopération transfrontière est la nécessité d'un partage raisonnable, équitable et durable de l'eau et des avantages qu'elle génère. Concilier les différents besoins en eau et répondre aux interdépendances entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes représentent un défi commun face à la demande croissante de différents secteurs, à la pénurie croissante d'eau et à la variabilité du climat.

En outre, le développement des bassins transfrontières requiert des instruments financiers novateurs qui reconnaissent la nécessité de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et favorisent la coordination entre tous les pays et tous les secteurs dans le bassin, afin de veiller à ce que les investissements aient des effets positifs et durables. À cet égard, les participants seront informés des résultats de l'atelier de haut niveau sur le financement du développement des bassins transfrontières (Astana, 9 octobre 2018).

Questions à examiner

- a) Comment la coopération en matière d'eaux transfrontières a-t-elle contribué au développement durable, à la prévention des conflits et à l'intégration régionale dans vos bassins transfrontières ? Quels sont les principaux avantages découlant de la coopération ?
- b) Quelles approches et bonnes pratiques ont été élaborées afin d'éclairer les décisions de répartition de l'eau compte tenu des intérêts divergents et des utilisations contradictoires dans les bassins transfrontières ? Comment les cadres juridiques et institutionnels doivent-ils être conçus de façon à permettre le partage durable et équitable des eaux transfrontières ?
- c) Comment les mécanismes financiers pourraient-ils mieux contribuer à la promotion de l'eau comme instrument de coordination du développement et de la paix dans les bassins transfrontières ? Comment la Convention sur l'eau et ses activités peuvent-elles appuyer davantage une gestion stable et durable de l'eau dans les bassins transfrontières ?
- d) Quels sont les rôles et les contributions des différents partenaires et organisations en faveur d'une répartition équitable et durable de l'eau et à l'appui de la diplomatie de l'eau dans les bassins transfrontières ?

Format

Introduction par le modérateur
Panel d'experts de haut niveau
Déclarations depuis la salle

² <https://sustainabledevelopment.un.org/HLPWater>.

Deuxième partie – 15h00 – 17h00

Partager l'eau dans un contexte de rareté croissante : comment la coopération en matière d'eaux transfrontières peut-elle faire la différence ?

La rareté de l'eau touche déjà tous les continents, y compris des régions qui étaient traditionnellement riches en eau, et constitue une source de préoccupation croissante. La croissance démographique, la hausse des revenus et l'expansion des villes conduisent à une augmentation sans précédent des besoins en eau, tandis que l'offre est de plus en plus irrégulière et incertaine en raison des changements et de la variabilité climatiques. Environ 2 milliards de personnes vivent actuellement dans des zones connaissant des problèmes d'alimentation en eau et l'on prévoit que d'ici 2025, cela concernera la moitié de la population mondiale. Alors que la pénurie est susceptible d'aggraver les conflits entre pays riverains, la coopération peut renforcer l'utilisation efficace de l'eau et constituer une part importante de la solution pour relever ce défi mondial.

En s'appuyant sur l'expérience acquise dans la mise en œuvre de la Convention sur l'eau et la coopération dans le domaine des eaux transfrontières en général, la session sera l'occasion d'étudier les moyens de partager et de répartir des ressources en eau limitées entre les pays et les secteurs dans les bassins transfrontières, dans le respect de l'environnement, et d'examiner la manière dont la coopération peut accroître la résilience de la société.

Questions à examiner

- a) Comment la coopération évolue-t-elle dans votre bassin pour faire face à la pénurie croissante d'eau ?
- b) Quelles sont les mesures d'incitation à l'adoption de mesures adaptées pour gérer la demande, accroître l'utilisation rationnelle de l'eau et partager les avantages ? Quels sont les problèmes rencontrés dans leur mise en œuvre ?
- c) Comment le fait d'accorder à l'eau une plus grande valeur peut-il contribuer à régler le problème de la rareté de l'eau dans un contexte transfrontière ?
- d) Comment la mise en œuvre de la Convention sur l'eau en tant que cadre juridique mondial et intergouvernemental et les activités menées peuvent-elles contribuer à une répartition durable de l'eau et au partage des avantages dans le contexte de la rareté de l'eau ?

Format

Introduction par le modérateur
Panel d'experts de haut niveau
Déclarations depuis la salle